

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ENVIRONNEMENT UNESS.fr

Vu la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI) du GIP UNESS.fr approuvée par le Conseil d'Administration du GIP en sa séance du 18 mai 2021 ;

Vu le Plan Global d'Assurance Qualité et de Performance (PGAQP) du GIP UNESS.fr approuvé par le Conseil d'Administration du GIP en sa séance du 18 mai 2021 ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

PRÉAMBULE

Le GIP UNESS.fr, en tant qu'Université Numérique Thématique, est une structure de mutualisation nationale pour la pédagogie dans les domaines de la santé et du sport. Il est composé par 43 universités françaises avec santé et sport et l'association France Université. Il a notamment pour vocation de mettre en œuvre une politique nationale de transformation pédagogique à travers une dynamique de mutualisation. Il accompagne les universités membres dans la co-production, diffusion et partage des ressources numériques.

Dans cette perspective et dans la continuité de son Schéma directeur 2021-2023 (cf. : <https://online.fliphtml5.com/zyuse/bull/#p=1>) adopté par son assemblée générale du 4 décembre 2020, le GIP UNESS.fr offre à ses universités membres :

- L'accès à l'environnement de l'UNESS.fr contenant (i) Une application de gestion d'examens dématérialisés (ii) des applications de diffusion de cours, un Portfolio , des applications d'entraînement (Banque d'entraînement et banque d'annales), la gestion des évaluations de stage et le recueil des actes techniques réalisés en suivant le développement des compétences de l'étudiant, un corpus de référence (LISA) un tableau de bord pour suivre ses données et pour gérer les données de son périmètre
- De l'ingénierie informatique pour faire évoluer l'environnement selon les besoins exprimés ;

- Du support technique et usages pour ses outils ;
- De l'accompagnement technique et pédagogique pour la réalisation de divers projets (selon les arbitrages du comité de pilotage).

Cette offre de services et les orientations du GIP UNESS.fr sont pilotées par l'assemblée générale des membres.

Certaines applications de l'environnement UNESS.fr reposent notamment, à partir d'une démarche volontaire et facultative, sur la mise en commun de contenus pédagogiques et docimologiques produits par chacune des UFR de Santé et Sport des Universités Membres, et leur exploitation via leur espace privé, afin de valider les formations initiales de l'ensemble des cycles de formation et de préparation aux examens.

I. GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Banque nationale d'entraînement (BNE) et banque d'annales : application de partage des annales et questions des examens facultaires servant, entre autres, à l'entraînement des étudiants et ouvert à l'ensemble des Universités Membres.

Bases de données : ensemble de données structurées permettant différents traitements sur celles-ci.

Connaissances antérieures : connaissances antérieures de la Société Tierce, intégrées dans les résultats du marché ou nécessaires pour l'exploitation des résultats du marché.

Environnement : Environnement informatique du GIP UNESS.fr de pédagogie numérique en mode SaaS (*Software as a Service*) mis à disposition des Universités Membres, afin de les accompagner dans leurs missions de formation, d'évaluation et de suivi de leurs étudiants.

Il regroupe notamment les fonctionnalités suivantes :

- *UNESS Formation* : Parcours d'activités de formation pour la formation facultaire pour l'ensemble des composantes.
- *SIDES UNESS Evaluation* : environnement pour les épreuves facultaires formatives et sommatives ;
- *UNESS Portfolio* : Espace pour présenter le parcours de formation ; espace collaboratif /réseau social.

- *UNESS Entraînement* : Banque nationale de questions et outils et vues de suivi pour les étudiants
- UNESS Banque d'annales
- *UNESS Compétences* : Évaluation des compétences en lien avec les stages
- *UNESS Livret* : Items de connaissance, attendus d'apprentissage (AA), situations professionnelles de départ (SPDD)
- *UNESS Assistance* : Assistance de niveau 2 en lien avec les usagers de niveau 1 (Gestion des tickets d'information...)

Shibboleth/CAS : système d'identification permettant aux Utilisateurs d'accéder à l'Environnement de l'UNESS.fr.

Université Une des Universités membres du GIP UNESS.fr

Utilisateurs : Toute personne qui a accès à l'Environnement Uness.fr, quel que soit son statut (étudiant, professionnel, agent ou autre)

ARTICLE 2 : OBJET

La présente charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- Le GIP UNESS.fr met à la disposition des Utilisateurs l'accès à l'Environnement Uness.fr
- Les Utilisateurs accèdent et utilisent l'Environnement Uness et
- L'Université accède et administre son espace privé ainsi que les données qu'il contient selon ses droits d'accès.
- La présente convention spécifie également, dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « **Loi Informatique et Libertés** ») et du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel applicable au 25 mai 2018 (ci-après le « **RGPD** »), les modalités du transfert et de l'exploitation de données à caractère personnel des Utilisateurs.

ARTICLE 3 : CHAMPS D'APPLICATION

Elle s'applique à tous les Utilisateurs c'est-à-dire à toutes les personnes qui sont autorisées à accéder ou à utiliser l'Environnement

II. RÈGLES D'UTILISATION

ARTICLE 4 — ACCÈS A l'Environnement de l'UNESS.fr

Chaque Utilisateur est soumis à la présente charte et aux "conditions générales d'utilisation de l'Environnement de l'UNESS.fr " accessibles sur toutes les pages des plateformes constituant l'environnement de l'UNESS.fr.

L'Utilisateur s'engage à faire un usage strictement personnel. À ce titre est interdite toute utilisation des ressources transmédia disponibles dans l'Environnement, à des fins commerciales, lucratives, ludiques ou malveillantes.

4.1 Droit d'accès à l'environnement de l'UNESS.fr

L'Environnement est accessible à toute personne ayant créé un compte sur le site internet UNESS.fr pour la fonction Uness Formation libre ou à toute personne à qui l'Université a explicitement donné les droits d'accès aux plateformes et fonctionnalités de l'Environnement par le mécanisme Shibboleth ou par la gestion des comptes propre à l'environnement Uness. Les accès aux ressources pédagogiques et fonctionnalités sont pilotés par l'Université par le biais des outils de gestion mis à sa disposition via les applications.

Pour les formations en accès libre, l'identification des utilisateurs se fait lors de la première connexion à l'application. Cet accès est exclusif pour la plateforme Uness Formation libre.

Les Utilisateurs peuvent accéder aux fonctionnalités et à tout moment, à savoir :

- 24 heures sur 24,
- 7 jours sur 7,
- y compris les dimanches et jours fériés,

L'identification de l'Utilisateur se fait au moyen d'identifiants et de mots de passe définis par l'Université et attribués à ses personnels, agents et étudiants selon ses besoins et sous sa responsabilité. Concernant les étudiants, l'Université attribuera tels identifiants uniquement aux étudiants inscrits chez elle.

En cas de perte des identifiants, la communication en ligne desdits identifiants vaut preuve de l'identité de l'Utilisateur, de ses personnels et étudiants et a valeur de signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil.

4.2 Confidentialité des identifiants

Les identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. De même, l'utilisateur s'interdit d'utiliser des paramètres de connexion autre que les siens.

L'Université est responsable de l'utilisation des identifiants attribués à ses personnels et agents, et elle se porte garante de leur bonne utilisation par ces derniers. Ainsi, l'Université s'engage, pour le compte de ses personnels et agents, à mettre tout en œuvre pour conserver secrets lesdits identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Les identifiants et mots de passe attribués par l'Université seront gérés selon les règles fixées par la charte informatique propre à l'Université. Nous recommandons une politique de mots de passe alignée sur les recommandations de l'ANSSI, à savoir :

- Il doit faire au moins 12 caractères
- Il doit être constitué d'au moins 1 lettre minuscule, 1 lettre majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial parmi !@#\$%&* _-+=(){}<>/;:.,|?
- 3 caractères identiques ne peuvent pas se suivre

L'Université s'engage à :

- Faire accepter cette charte par ses l'Utilisateurs ;
- Garantir que sa charte informatique reprend l'ensemble des obligations prévues dans le cadre de la présente charte et permet d'assurer le respect et la bonne exécution de celle-ci ;
- Garantir en conséquence l'UNESS.fr contre tout recours des Utilisateurs.
- Garantir le respect du règlement RGPD et de la Loi informatique et libertés dans la conservation des données personnelles nécessaires lors de l'utilisation de l'Environnement

III. CONTRÔLE ET MAINTENANCE

ARTICLE 5 — Disponibilité du service

Le service peut être occasionnellement interrompu en cas de pannes ou momentanément

suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des plateformes.

Dans le cadre de l'environnement de l'UNESS.fr, sauf cas de force majeure et/ou faits qui ne lui sont pas imputables, le GIP UNESS.fr gèrera les incidents selon les modalités suivantes :
Uniquement en heures ouvrées : un délai de prise en compte de l'incident de 30 minutes devra être respecté en cas de dysfonctionnement. L'indisponibilité, du fait du GIP UNESS.fr, ne devra excéder 24h ouvrées. Durant la résolution du dysfonctionnement, une page d'information sera mise en ligne. Aucune assistance n'est demandée sur ces logiciels en dehors des heures ouvrées (de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, hors jours fériés).

Dans la mesure du possible, les interventions de maintenance seront planifiées conjointement avec l'Université au moins 15 jours à l'avance.

En cas de force majeure ou, plus généralement, de faits non imputables au GIP UNESS.fr, ces derniers ne pourront aucunement être déclarés responsables des conséquences de l'interruption ou de la suspension du service pour maintenance.

ARTICLE 6 : OBLIGATION DU GIP UNESS.fr

6.1 Fourniture du service d'accès à l'Environnement de l'UNESS.fr

Le GIP UNESS.fr s'engage ainsi à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin d'assurer à l'Université et aux Utilisateurs l'accès à l'Environnement de l'UNESS.fr dans les meilleures conditions possibles en matière de permanence du service. Cette obligation est une simple obligation de moyens. En outre, l'accès au service étant opéré par le biais d'Internet, et Internet étant constitué de nombreux réseaux interconnectés, la responsabilité du GIP UNESS.fr ne saurait être recherchée pour des dysfonctionnements intervenant à l'extérieur du réseau RENATER. Notamment, le GIP UNESS.fr ne saurait être tenu responsable en cas d'interruption de l'accès Internet de l'Université, d'indisponibilité de sa ligne haut débit ou de dysfonctionnements dans l'équipement informatique de l'Université. L'Université reconnaît que l'Internet présente des risques et des imperfections, qui peuvent conduire notamment à des baisses temporaires de ses performances techniques, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation en ligne des plateformes, voire à l'indisponibilité temporaire des serveurs d'hébergement des plateformes.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITÉ

7.1 Considération générale

Dans le cadre de l'environnement de l'UNESS.fr, la gestion fonctionnelle des Espaces privés de dépôt de cours et de gestion des épreuves facultaires par l'Université, au niveau local, est réalisée sous le contrôle et la responsabilité de cette dernière, et grâce aux outils de gestion mis à sa disposition dans l'environnement de l'UNESS.fr.

Le GIP UNESS.fr ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable d'une mauvaise utilisation des Espaces privés et des données qui serait faite par l'Université et/ou par les Utilisateurs

7.2 Conditions d'accès à l'Environnement de l'UNESS.fr et ses services associés

L'accès à l'Environnement de l'UNESS.fr est un service réservé aux Universités membres du GIP UNESS.fr qui ont satisfait à toutes leurs obligations. Conformément à l'article 5 de la Convention constitutive du GIP UNESS.fr, en cas de manquement grave ou d'inexécution de ses obligations, notamment en cas de non-paiement des cotisations ou des contributions, après mise en demeure restée infructueuse, l'Université pourrait voir son adhésion au GIP UNESS.fr suspendue.

L'Université s'engage à assurer que ses Utilisateurs font usage de l'Environnement dans un cadre strictement personnel. Cet accès est destiné à des fins pédagogiques et il est inaccessible. À ce titre est interdite toute utilisation des ressources informatiques à des fins commerciales, lucratives, ludiques ou malveillantes.

7.3 Ajout de contenus

L'ajout de contenus docimologiques et pédagogiques dans l'Environnement de l'UNESS.fr est réalisé directement par l'Université et ses Utilisateurs. Ils sont responsables de leur mise à jour et de leur contenu.

7.4 Uness Évaluation

Les méthodes d'évaluation et de correction des épreuves ont été collectivement définies par les universités impliquées dans le projet, et sont directement implémentées dans l'environnement UNESS

En outre, les relevés des notes générées sont transmis à l'Université, sous la responsabilité

de cette dernière. Le GIP UNESS.fr ne pourra être tenu pour responsable de toutes divergences ou incohérences pouvant apparaître entre le relevé des notes générées par l'application UNESS Évaluation et les notes définitives présentes dans le système d'information de l'Université. Également, la mise à disposition de l'espace Unees Evaluation aux Universités ne remplace pas les obligations des Universités d'archivage et conservation des documents et/ ou données personnelles auxquels elles sont tenues. Le GIP UNESS.fr n'est pas responsable de toute perte des données postérieures à la transmission des relevés des notes aux Universités.

ARTICLE 8 : ASSISTANCE

8.1 Assistance aux universités membres

Le GIP UNESS.fr fournira à l'Université une assistance technique pour les plateformes de l'environnement de l'UNESS.fr

Cette assistance sera joignable :

- Uniquement en heures ouvrées (de 9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Limitation :

L'assistance technique telle que décrite ci-dessus ne comprend pas :

- les modifications rendues nécessaires par l'évolution du parc informatique ou du système informatique de l'Université,
- la reconstitution des fichiers en cas de destruction accidentelle non imputable au GIP UNESS.fr,
- le développement de nouveaux programmes,
- les sauvegardes des fichiers et saisies d'exploitation.

8.2 Conditions d'exécution des interventions d'assistance

- S'agissant des applications de l'environnement de l'UNESS.fr, les interventions ont lieu sur demande de l'Université, en allant sur le site sos.uness.fr.

Les demandes pour des pannes bloquantes sur l'Environnement l'UNESS.fr peuvent être effectuées par les personnels des Universités Membres en allant sur le site sos.uness.fr

Les interventions se feront en heures ouvrées (de 9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi, hors jours fériés

Les interventions se feront, en priorité, à distance sauf si, après analyse de l'équipe du GIP UNESS. fr, un déplacement est nécessaire. Dans ce dernier cas, l'accord de l'Université sera d'abord recueilli.

Le GIP UNESS.fr détermine la priorité des interventions en fonction de leur degré d'urgence. Les pannes bloquantes sont prioritaires dès lors qu'elles ne résultent pas d'une faute intentionnelle ou d'une négligence de l'Université.

Dans le cadre de l'exécution des interventions d'assistance technique, le GIP UNESS.fr ne saurait être tenu responsable ni indemniser l'Université d'un fait quelconque qui ne lui serait pas directement imputable.

8.3 Obligations de l'Université

L'Université devra apporter tout son concours au GIP UNESS.fr dans l'exécution de leurs interventions d'assistance et s'engage à collaborer afin de permettre au mieux leur réalisation. Par ailleurs, l'Université s'engage à utiliser l'Environnement de l'UNESS.fr conformément à sa destination.

8.4 Assistance fonctionnelle et aide aux Utilisateurs par le GIP UNESS.fr

Le GIP UNESS.fr assurera une assistance fonctionnelle et une aide aux Utilisateurs sur toutes les plateformes et autres logiciels de l'Environnement de l'UNESS.fr. Il s'agira d'une assistance de niveau 2 en lien avec les usagers de niveau 1.

Cette assistance sera joignable :

- Uniquement en heures ouvrées (de 9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi, hors jours fériés)

Il est expressément précisé qu'en dehors des jours et heures ouvrés, la prise en charge et la réponse à la demande d'assistance à l'utilisation restent à l'entière discrétion du GIP UNESS.fr, aucune obligation ne pouvant être mise à la charge de ce dernier en dehors de ces jours et horaires.

Tous les Utilisateurs de l'Environnement de l'UNESS.fr peuvent contacter l'assistance fonctionnelle du GIP UNESS.fr. Cette dernière s'engage à prendre en charge la demande dans les meilleurs délais.

IV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 L'environnement de l'UNESS.fr

L'environnement de l'UNESS.fr, ses applications et les autres outils et logiciels mis à disposition

par le GIP UNESS.fr sont basés sur des briques logicielles dont le code est libre. Les développements réalisés par le GIP UNESS.fr sont aussi sous licence de logiciel libre. Les Universités sont habilitées à exploiter ces logiciels dans les conditions prévues par les licences libres applicables à chaque logiciel.

9.2 Non-transfert de droits

L'Université ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de son appartenance au GIP UNESS.fr, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence ou de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations. Elle s'interdit, à ce titre de faire bénéficier des tiers, autres que ses utilisateurs habilités, des fonctionnalités et données de l'Environnement de l'UNESS.fr.

9.3 Contenus docimologiques et pédagogiques des Universités

L'ensemble des éléments apportés par l'Université (données, fichiers, images, pages HTML, sons, vidéo, etc.) dans le cadre des contenus docimologiques et pédagogiques de l'Environnement de l'UNESS.fr restent la propriété de l'Université ou de leurs auteurs qui doivent s'assurer, sous leur responsabilité, des droits éventuels de tiers sur ses contenus. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au GIP UNESS.fr.

L'Université et les Utilisateurs sont responsables de la gestion des droits de propriété intellectuelle sur les contenus docimologiques et pédagogiques qu'elle incorpore dans l'Environnement de l'UNESS.fr. À ce titre, elle devra s'assurer, avant d'incorporer ces contenus, qu'elle dispose de l'autorisation expresse du (ou des) auteur(s) ou titulaire(s) des droits.

L'Université et les Utilisateurs s'interdisent de faire figurer dans les contenus docimologiques et pédagogiques qu'ils incorporeront dans l'Environnement de l'UNESS.fr tout contenu pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs, à la dignité, à l'honorabilité des personnes et des institutions, ou enfreindre des lois et règlements, notamment, mais pas uniquement afférents à la propriété intellectuelle ou à la protection de la vie privée.

Les Utilisateurs s'engagent à respecter les conditions établies dans des licences ou autres types d'acte juridique applicable aux contenus disponibles dans l'Environnement

L'Université garantit le GIP UNESS.fr contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations intégrées dans les contenus docimologiques et notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de

concurrence déloyale ou parasitaire, ou au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...).

L'Université pourra, si elle le souhaite, rendre disponibles, au niveau national et au profit de l'ensemble des autres Universités Membres, enseignants et étudiants bénéficiant d'un accès à l'Environnement de l'UNESS.fr, certains de ses contenus docimologiques et pédagogiques, sous réserve d'avoir obtenu au préalable l'autorisation expresse du (ou des) auteur(s) ou titulaire(s) des droits. Elle définira alors le cadre de diffusion et d'utilisation de ces contenus docimologiques et pédagogiques en précisant éventuellement les termes de la licence choisie.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE DANS L'ENVIRONNEMENT UNESS.FR

L'Université et l'Utilisateur s'engagent à considérer comme strictement confidentiel et à préserver la confidentialité de l'ensemble des documents et informations liés au fonctionnement et contenu des logiciels, des informations techniques ainsi que de toute information ou donnée identifiée comme étant confidentielle, communiquée tant par écrit qu'à l'oral. Ces informations peuvent avoir été communiquées par le GIP UNESS.fr ou directement par les concepteurs, développeurs et titulaires de droits sur les Espaces privés et logiciels utilisés dans le cadre de l'Environnement de l'UNESS.fr.

À cette fin, l'Université s'engage à appliquer les mesures de sécurité nécessaires pour protéger ces informations contre toute communication, utilisation ou copie non autorisée.

Notamment, l'Université devra :

- S'assurer que l'accès direct ou indirect aux informations confidentielles soit strictement limité aux seuls membres de ses équipes, et/ou conseils, qui ont besoin dans le cadre du bon fonctionnement et de la gestion des espaces privés et sous réserve d'avoir préalablement recueilli de la part des personnes concernées, un engagement de confidentialité dûment signé ;
- Assurer la sécurité physique de ces informations confidentielles, par tous moyens appropriés, et en particulier :
 - en les conservant dans des endroits sécurisés ;
 - en apposant sur les documents et supports se rapportant à ses informations, la mention « confidentiel » chaque fois que cela sera nécessaire ;
 - en tenant à jour un registre indiquant les coordonnées de chacune des

personnes habilitées à se faire communiquer ces informations confidentielles, en mentionnant la date et le lieu de chacune de leurs interventions.

- Ne faire ni conserver, sauf accord exprès, préalable et écrit, aucune copie des documents et informations confidentiels.

Toute violation de cette obligation de confidentialité par l'Université, ses préposés ou conseils, pourrait provoquer un dommage au GIP UNESS.fr ou aux concepteurs, développeurs et titulaires de droits sur les Espaces privés et logiciels utilisés dans le cadre de l'Environnement de l'UNESS.fr, qui seraient alors en droit d'en obtenir pleine et entière réparation.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la responsabilité du GIP UNESS.fr ne pourra pas être engagée du fait :

- de la contamination par virus des données et/ou des logiciels de l'Université dont la protection incombe à cette dernière ;
- des conséquences de toutes défaillances dans les procédures de sécurité du prestataire hébergeur des plateformes ;
- des intrusions malveillantes de tiers dans le système informatique de l'Université malgré les mesures techniques raisonnables mises en place par le GIP UNESS.fr;
- des conséquences du détournement éventuel des mots de passe et des codes confidentiels.

I. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

ARTICLE 12 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

12.1 Données personnelles collectées et traitées par l'Université

Au cours de la scolarité (et notamment de l'inscription aux Universités) et de l'utilisation de l'Environnement de l'UNESS.fr, l'Université collecte auprès des Utilisateurs des données à caractère personnel, ci-dessous détaillées, qu'elle traite afin de mettre à leur disposition l'Environnement de l'UNESS.fr ainsi que l'ensemble de ses fonctionnalités.

Dans le cadre des traitements réalisés par l'Université en qualité de responsable de traitement, les données sont transmises au GIP UNESS.fr qui intervient en qualité de sous-traitant technique.

Les données à caractère personnel collectées font également l'objet de traitements propres de la part du GIP UNESS.fr qui intervient alors en qualité de responsable de traitement, et l'Université agit pour ces traitements en qualité de sous-traitant à l'occasion de leur collecte.

Les données à caractère personnel sont collectées, par l'Université, auprès des étudiants, des personnels et des enseignants de l'Université.

S'agissant des étudiants de l'Université, les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Numéro d'identification de l'étudiant (INE)
- Date de naissance
- Nom
- Prénom
- Identifiants de connexion (login et eppn)
- Adresses électroniques institutionnelles (délivrée par l'Université), professionnelles et personnelles
- Informations d'inscription (statut, filière, années d'étude, université)

Ces données sont collectées par l'Université lors de l'authentification initiale (par le protocole Shibboleth/CAS) et à partir de uness Cockpit.

D'autres données à caractère personnel peuvent être saisies directement par les étudiants au cours de l'utilisation des applications de l'Environnement : informations complémentaires d'identités, numéro étudiant de l'université, numéro RPPS, participation à des groupes de discussion. La saisie de ces informations est facultative.

Au cours de l'utilisation de l'Environnement de l'UNESS.fr, des données à caractère personnel sont générées telles que notes, résultats aux examens, compétences, acquis, contributions, parcours, déclaration de stage, traces d'apprentissage. La génération de ces données à caractère personnel résulte de l'utilisation directe des outils mis à disposition et est donc obligatoire.

S'agissant des personnels et enseignants de l'Université, les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom
- Prénom
- Discipline / Spécialité / fonction
- Identifiant de connexion (login et eppn)
- Adresses électroniques institutionnelles (délivrée par l'Université) professionnelles et personnelles
- Numéro RPPS pour les professionnels de santé

Ces données sont collectées par l'Université lors de l'authentification initiale (par le protocole Shibboleth/CAS) et à partir de uness Cockpit .

Enfin, l'Université peut également collecter des données à caractère personnel concernant les Utilisateurs lorsque ceux-ci remplissent librement des champs facultatifs : adresse, photographie, numéros de téléphone, adresse email personnelle, informations sur l'identité.

Par ailleurs, l'utilisation de l'Environnement de l'UNESS.fr génère des données d'usage sur les Utilisateurs, notamment des éléments relatifs à l'utilisation des applications, et des données d'apprentissage (logs – traces d'apprentissage et journaux).

S'agissant des Utilisateurs de la fonction Uness formations libre

- Nom
- Prénom
- Adresse de courriel
- Ville

- Pays
- Identifiant de connexion (login et eppn)

12.2 Finalités, bases juridiques, responsables des traitements et durée de conservation :

Dans le cadre de la présente convention, les traitements suivants sont mis en œuvre :

- Traitements pour lesquels l'Université intervient en qualité de responsable de traitement

Les données à caractère personnel au point 11.1 sont traitées sous la responsabilité de l'Université afin de mettre à la disposition des Utilisateurs et de permettre leur accès à l'Environnement de l'UNESS.fr et ses applications ainsi qu'à l'ensemble de leurs fonctionnalités, de permettre la gestion du déroulement des formations, des entraînements, des examens et des stages, de procéder à d'éventuelles vérifications concernant les inscriptions des étudiants à l'Environnement de l'UNESS.fr et d'offrir aux étudiants des services d'apprentissage personnalisés.

À cette fin, les données seront conservées par l'Université (cette conservation étant assurée techniquement par le GIP UNESS.fr intervenant en qualité de sous-traitant) tant que les Utilisateurs se connecteront à l'Environnement UNESS.fr, incluant nécessairement, pour les étudiants toute la durée de leur scolarité au sein de l'Université et pour les personnels et enseignants toute la durée de leurs fonctions au sein de l'Université, augmentée d'une durée qui sera 24 mois et qui pourra être portée au délai de prescription légale applicable le cas échéant.

Concernant l'environnement de l'UNESS.fr : la base juridique des traitements est le lien contractuel ou statutaire avec l'Université pour les données listées aux points 11.1

Par ailleurs, l'Université est habilitée à partager tout ou partie du contenu de ses données déposées sur l'environnement UNESS.fr au bénéfice d'une ou plusieurs Universités Membres, sous sa seule responsabilité, en particulier à l'égard des dispositions relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel. À ce titre, elle s'engage à ce que le ou les destinataire(s) des données à caractère personnel, dont elle est le responsable de traitement, se conforme(nt) aux prescriptions prévues par la loi Informatique et Libertés et le RGPD.

12.3 Traitement(s) réalisé(s) par le GIP UNESS.fr, en qualité de responsable de traitement

Pour les données des Utilisateurs de la fonction Uness formations libre la base juridique est le

consentement

Elles sont conservées jusqu'à 12 mois après de la dernière connexion. Elles sont détruites après ce délai.

12.4 Obligations des responsables de traitement

Le responsable de traitement assure la mise en œuvre du traitement, maîtrise et organise l'ensemble des fonctionnalités du traitement.

À ce titre, il effectue lorsque cela est nécessaire, conformément aux dispositions de l'article 35 du RGPD, avant les traitements, une analyse de l'impact des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel (PIA).

Lorsqu'ils agissent en qualité de responsables de traitement au sens de la Loi Informatique et Libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le GIP UNESS.fr et l'Université sont respectivement notamment tenus de :

- consigner obligatoirement les traitements dans un registre des activités de traitement et mener, le cas échéant, une analyse d'impact relative à la protection des données (PIA) dans les conditions prévues à l'article 35 du RGPD ;-
- mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD ;
- mettre en place une procédure d'exercice des droits au bénéfice des personnes dont les données sont collectées conformément à la législation en vigueur ;
- définir une durée de conservation des données à caractère personnel compatible avec la finalité et les éventuelles obligations réglementaires, et s'assurer de leurs suppressions ou le cas échéant de leur archivage conformément aux lois Informatique et libertés et Archives et au RGPD ;
- informer enfin, en cas de violation de données à caractère personnel, la CNIL dans les conditions de l'article 33 du RGPD et la personne concernée dans les conditions de l'article 34 du RGPD.

Par ailleurs, l'Université qui est seule en charge de la collecte des données à caractère personnel s'engage, lors de cette collecte, que ce soit lors de l'inscription à l'Université, via des formulaires de collectes papiers ou électroniques ou via l'Environnement de l'UNESS.fr, ou a posteriori, dans les meilleurs délais, dans l'hypothèse où de telles informations n'auraient pas été portées à la connaissance des Utilisateurs, à :

- fournir aux Utilisateurs l'intégralité des informations relatives au(x) traitement(s) effectué(s) par ses soins et nécessaires au regard de la réglementation applicable (un modèle d'information est proposé en Annexe 2 des présentes), et notamment une information

transparente et éclairée concernant les finalités et la base juridique du/des traitement(s) effectué(s), l'identité et les coordonnées du responsable de traitement, les transferts de données opérés, notamment au profit du GIP UNESS.fr en sa qualité de sous-traitant, la durée de conservation des données et les droits dont bénéficient les Utilisateurs conformément à la législation en vigueur ;

- informer de manière transparente et éclairée les Utilisateurs du/des traitement(s) effectué(s) par le GIP UNESS.fr en sa qualité de responsable de traitement en indiquant ses coordonnées, les finalités et la base juridique du/des traitement(s), les données collectées, la durée de conservation des données et les droits dont bénéficient les Utilisateurs conformément à la législation en vigueur ;
- le cas échéant, recueillir le consentement exprès des Utilisateurs pour que leurs données à caractère personnel soient transférées aux Universités Membres, en leur fournissant les informations nécessaires au regard du traitement qui sera effectué par ces Universités Membres ;
- de manière générale, lorsque la base juridique du traitement est le consentement de l'Utilisateur, à le recueillir et informer l'Utilisateur des conditions de retrait du consentement (étant précisé que pour les enfants de moins de 15 ans, le consentement doit être recueilli auprès du titulaire de la responsabilité parentale).

12.5 Obligations des sous-traitants

L'Université et le GIP UNESS.fr sont susceptibles d'intervenir en qualité de sous-traitant l'un de l'autre. En particulier, le GIP UNESS.fr assure la mise en œuvre et la mise à disposition de l'Environnement de l'UNESS.fr dont une partie est dédiée à l'Université.

Lorsque l'Université ou le GIP UNESS.fr interviennent en qualité de sous-traitant, ils s'engagent à ce que les données soient traitées uniquement sur instruction documentée de leur donneur d'ordres.

En outre, le sous-traitant s'engage à :

- Ne traiter les données que pour les seules finalités définies par le donneur d'ordre ;
- Respecter ses obligations spécifiques en matière de sécurité, de confidentialité et de documentation de son activité de traitement (notamment par la tenue d'un registre des activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement et la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées, comme détaillées au point « Sécurité des données » du présent article) ;

12.6 Sécurité des données

Chacune des parties, pour ce qui la concerne, répond aux obligations de la loi « informatique

et libertés » et du RGPD incombant au responsable de traitement et au sous-traitant en termes de sécurité des données traitées conformément aux articles 34 et 35 relatifs à la sécurité et à la confidentialité des données de la Loi Informatique et Libertés et aux articles 32, 33 et 34 relatifs à la sécurité des données à caractère personnel du RGPD.

Quand ils interviennent en qualité de sous-traitant, le GIP UNESS.fr ou l'Université garantissent à leur donneur d'ordre (respectivement l'Université ou le GIP UNESS.fr) un niveau de sécurité adapté au risque des données qu'il est amené à traiter pour le compte du donneur d'ordre.

Les supports informatiques fournis par le donneur d'ordre, ainsi que tout document de quelque nature qu'il soit contenant des données à caractère personnel résultant du traitement desdits supports par le sous-traitant, restent la propriété du donneur d'ordre.

Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal).

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi « Informatique et Libertés » et à l'article 32 du RGPD, le sous-traitant s'engage à prendre toute précaution utile et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le sous-traitant s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et les prestataires avec lesquels il aura pu contracter c'est-à-dire notamment à :

- s'assurer que les données sont hébergées et traitées sur le territoire français ou, si cela s'avère impossible, dans un pays de l'Union européenne et en tout état de cause dans un État qui assure un niveau de protection suffisant de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux des personnes ;
- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information transmis par l'Université, à l'exception de celles nécessaires aux besoins de l'exécution de sa prestation, objet de la présente convention ;
- ne pas utiliser les documents et informations traitées à des fins autres que celles spécifiées à la présente convention ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;

- prendre toutes mesures visant à éviter une utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution de la présente convention ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traitées tout au long de la durée de la présente convention ;

À la fin de la présente convention, le sous-traitant et le responsable de traitement s'entendent sur les conditions relatives à la restitution et à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les données à caractère personnel traitées.

Le donneur d'ordre se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect par le sous-traitant des obligations précitées.

Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité pénale du sous-traitant peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-16 et suivants du Code pénal.

Annexe 1

Liste des sous-traitants

Voici nos sous-traitants :

Nom de l'entreprise : ETICEO
Siège social : 3 rue des Pins, 38100 GRENOBLE
Téléphone standard : 09 80 80 90 17
E-mail : contact@eticeo.fr
SIREN : 537 992 125 RCS Grenoble
SIRET : 537 992 125 00048

Nom de l'entreprise : CYTOMINE CORPORATION
n° d'entreprise: BE0762634091
Siège social : QUAI BANNING 6
4000 LIEGE

Nom de l'établissement : Université Grenoble Alpes (UGA), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Siège social : 621, avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères,
SIRET 130 021 397 00018

Annexe 2

Modèle d'information

Ce document est proposé à titre d'information. Le modèle proposé concerne l'information des **étudiants des UFR de médecine**. Il convient en toute hypothèse que l'Université veille à l'adapter à sa situation propre et en fonction notamment de la faculté ou de l'UFR concernée et de la catégorie d'utilisateur (étudiants, enseignants, personnels administratifs).

Note à l'attention des utilisateurs de l'environnement UNESS.fr de la faculté de médecine de ... <établissement : nom de l'Université>

L'Université Numérique En Santé et Sport.fr (GIP UNESS.fr) est un opérateur de l'Université [Nom de l'Université] qui permet d'offrir des services numériques et pédagogiques à ses étudiants et ses enseignants via l'environnement numérique de l'UNESS.fr, constitué de différentes applications.

Les données personnelles transférées par l'Université [indiquer le nom de l'Université], responsable de traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre formation à l'UFR de médecine, vers l'UNESS.fr sont :

- vos informations d'identité (numéro d'identification national, nom, prénom, identifiant de connexion, adresse électronique institutionnelle, date de naissance)
- vos informations administratives d'inscription (université, filière, année d'étude)
- vos résultats d'évaluations (notes, résultats aux examens,)
- les informations sur vos stages,
- les éléments sur votre progression et vos activités sur les plateformes,
- vos inscriptions aux enseignements.

Ces données sont collectées et traitées afin de :

- permettre la gestion administrative de votre formation,
- permettre l'organisation et la gestion de vos examens facultaires,
- vous proposer la préparation et l'entraînement aux examens
- vous offrir un environnement pédagogique personnalisé et adapté,
- vous offrir un suivi pédagogique,
- gérer et suivre vos stages,
- permettre la communication entre vous, les autres étudiants, les enseignants et l'administration.

La base juridique des traitements :

fondés sur la réalisation du contrat d'études suite à votre inscription à l'Université.

Concernant la gestion des stages du troisième cycle des études médicales via le système d'information SIIMOP, les traitements sont fondés sur les obligations légales de l'Université relatives à l'organisation du 3^{ème} cycle des études de médecine.

Vos données sont destinées aux personnels du GIP UNESS.fr qui gèrent l'Environnement et aux prestataires qui développent et maintiennent l'Environnement.

D'autres échanges de données personnelles peuvent aussi être réalisés avec la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), les Agences Régionales de Santé, le Centre national de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et les Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires (CHRU) ou les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU).

L'ensemble des données vous concernant sont conservées pendant la durée de votre inscription à l'Université, puis archivées pour une durée de 2 ans à compter de votre sortie de l'université.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation personnelle, vous opposer au traitement des données vous concernant. Toutefois le Responsable de traitement peut s'opposer à votre demande pour des raisons légales

Pour plus d'informations ou toute demande sur l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par mail : [\[adresse mail du Délégué à la protection des données de l'Université\]](#) ou le responsable de la formation de votre UFR de médecine par mail : [\[adresse mail du responsable de la formation de l'UFR de médecine de l'Université\]](#)

En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via www.cnil.fr